



COMMUNE DE GUERVILLE 78930

Hôtel de Ville – 4 place de la Mairie – 78930 GUERVILLE
Téléphone : 01.30.42.69.42 – Télécopie : 01.30.42.33.11 – courriel : mairie.guerville@wanadoo.fr

CM N° 2014 - 05

Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE

**COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de GUERVILLE

DU JEUDI QUINZE MAI DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Date de Convocation
09 mai 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Jeudi QUINZE MAI
à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en
séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Evelyne PLACET –
Maire.

Date d’Affichage
09 mai 2014

Nombre de Conseillers
En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Etaient présents : Mr BARRIER Marc, Mme BOIVENT Eveline, Mr BOULLAND Michel, Mr BOULOT François, Mr BURST Daniel, Mme CARREE Corinne, Mme CORBONNOIS Nathalie, Mr DUMONTEIL Thierry, Mme DUPUIS Joëlle, Mr HARDY Michel, Mme JOURDAIN Lydie, Mr MOREAU Bernard, Mme PIVAIN Joséphine, Mme PLACET Evelyne, Mme RIBAUT Sylvie, Mme RICHARD Valérie et Mr VERNIER Jean

Formant la majorité des membres en exercice

Absents -

Pouvoirs : Monsieur COMPAROT Alain a donné pouvoir à Mr BURST Daniel
Madame PLACET Jocelyne a donné pouvoir à Madame PLACET Evelyne.

A été désignée secrétaire de séance : Madame RIBAUT Sylvie

L'Ordre du jour de cette séance est le suivant :

Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 10 AVRIL 2014.

- 1) Mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS de Guerville.
- 2) Formation du jury d'assises 2015.
- 3) Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres.
- 4) Autorisation au Maire à renouveler les permissions de voirie Télécommunications.
- 5) Demande d'inscription de la commune de Guerville au Fond de Concours de la CAMY pour la réalisation d'un court de tennis couvert.
- 6) Constitution de la commission communale des impôts directs.
- 7) Constitution de la commission Communale Electorale.
- 8) Fixation du montant de la participation au repas des aînés pour les personnes extérieures.
- 9) Questions diverses:
 - Réforme des rythmes scolaires,
 - P.L.U.
 - Voisins vigilants,
 - Mise en location de la salle du Patrimoine,
 - Organisation de la distribution du compost,
 - Organisation des élections européennes,
 - Organisation du 14 juillet,
 - Divers,

Avant de passer à l'étude des points portés à l'Ordre du Jour, Madame le Maire indique que le point n° 4 relatif au fond de concours de la CAMY est reporté à une séance ultérieure. En effet, suite au renouvellement des conseils municipaux et donc du conseil communautaire, il semble préférable de laisser ce nouveau conseil s'installer avant de solliciter cette inscription. De même, elle précise que le point n° 7 relatif à la commission communale électorale nécessite pour être constituée des nominations effectuées par le Préfet et le Président du Tribunal de Grande instance.

Cette délibération ne peut donc être prise avant la réception de ces nominations. Enfin, Madame le Maire indique avoir reçu ce jour une demande de la CAMY tendant à la désignation des élus aux différentes commissions communautaires ainsi qu'à la commission locale d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour initial. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014,

Monsieur BOULOT fait remarquer que le compte – rendu de cette séance comprend 2 erreurs sur les élus désignés à la Commission Finances – Personnel qui mentionne 9 membres et n'en prévoit que 8, sa désignation ayant été non mentionnée et sur les élus désignés à la Commission Environnement – Urbanisme – Logements qui mentionne 9 membres et n'en prévoit que 8, la désignation de Madame Jocelyne PLACET ayant été non mentionnée.

Suite à cette remarque, Madame le Maire propose que les 2 délibérations erronées soient de nouveau inscrites à ce présent conseil pour correction. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Nonobstant ces remarques, le compte – rendu est approuvé à la majorité des membres.

N° 2014-05-001 Mise à disposition d'un agent communal auprès du CCA\$ de Guerville

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 85-108 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des Fonctionnaires Territoriaux,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 4 mars 2014,

VU la délibération du CCAS relative à cette mise à disposition,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : La commune de Guerville met Madame LECHIEN née DE IULIIS Régine, Adjoint Administratif 2^{ème} Classe Titulaire, à disposition du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUERVILLE, pour exercer les fonctions d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe Titulaire, à compter du 5^r Avril 2014, pour une durée d'UN an,

Article 2 : Le travail de Madame LECHIEN Régine, est organisé par la COMMUNE DE GUERVILLE, dans les conditions suivantes :

1. Durée hebdomadaire : 20 h

2. Tâches confiées :

Gestion du service d'Aides à domicile

Gestion du portage de repas à domicile

Gestion des Aides facultatives et légales

3. Congés annuels : attribués selon le règlement établi par la collectivité d'origine

La situation administrative de Madame LECHIEN Régine est gérée par la COMMUNE DE GUERVILLE

Article 3 : Versement : la COMMUNE DE GUERVILLE versera à Madame LECHIEN Régine, la rémunération correspondant à son grade d'origine (traitement de base, indemnités de résidence, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi.)

En dehors des remboursements de frais, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUERVILLE ne peut verser à l'intéressée aucun complément de rémunération.

Remboursement : le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUERVILLE remboursera à la COMMUNE DE GUERVILLE, le montant de la rémunération et des charges sociales de Madame LECHIEN Régine. Sauf cas d'exonération totale ou partielle prévue par une décision de l'assemblée délibérante de la COMMUNE DE GUERVILLE.

Article 4 : Un rapport sur la manière de servir de Madame LECHIEN Régine sera établi par le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUERVILLE, une fois par an et transmis à la COMMUNE DE GUERVILLE qui établit la notation. En cas de faute disciplinaire, la COMMUNE DE GUERVILLE est saisie par le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Article 5 : La mise à disposition de Madame LECHIEN Régine peut prendre fin :

- avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressée ou de la COMMUNE DE GUERVILLE ou du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUERVILLE

- de plein droit lorsqu'un emploi budgétaire correspondant aux fonctions exercées par l'intéressée est créé ou devient vacant au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- Au terme prévu à l'article 1 de la présente convention

Si à la fin de sa mise à disposition, Madame LECHIEN Régine, ne peut être affectée dans les fonctions qu'elle exerçait avant sa mise à disposition, elle sera affectée dans les fonctions d'un niveau hiérarchique comparable, après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Article 6 : Tous litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Versailles.

Article 7 : Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

- Pour la Commune de Guerville, à la Mairie de Guerville
- Pour le Centre Communal d'Action Sociale, à la Mairie de Guerville

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la Convention de mise à disposition de Madame LECHIEN Régine au Centre Communal d'Action Sociale, telle que définie ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

DIT que les crédits de dépenses et recettes sont prévus au budget communal, en section de fonctionnement

N° 2014-05-002 Formation du Jury d'assises – Année 2015

Madame le Maire expose que conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée par les lois n° 80-1042 et 81-82 des 23 Décembre 1980 et 2 Février 1991 (JO des 29 juillet 1978, 24 décembre 1980, 2 et 3 janvier 1981) portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises, et aux circulaires préfectorales C 79-44 du 30 avril 1979 et C 81-03 du 30 avril 1981,

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2014078-0008 du 19 mars 2014 fixant le nombre des jurés du département pour l'année 2015 à 1087 personnes, ce nombre étant réparti par commune, il convient pour la commune de Guerville de procéder au tirage au sort de **SIX personnes** qui doivent être tirées au sort parmi les électeurs de plus de 23 ans figurant sur la liste électorale de la commune afin de constituer la liste préparatoire pour la formation des jurés d'assises pour l'année 2015. Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

NOM & Prénom	Nom d'Epouse	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Adresse
BEYLIE Béatrice	LE MOAL	19 / 09 / 1962	MANTES LA JOLIE (78361)	28 rue de la Libération 78930 GUERVILLE
PROUST Jacky		01 / 05 / 1961	SAINT SYMPHORIEN (37239)	34 rue Pasteur 78930 GUERVILLE
GOASDOUE Charlène	DE JESUS LUIS	26 / 12 / 1987	POISSY (78498)	2 Impasse du Verger 78930 GUERVILLE
GADEA Audrey		05 / 07 / 1978	VERSAILLES (78646)	42 rue de la Libération 78930 GUERVILLE
BOISSIER Vincent		01 / 04 / 1978	MANTES LA JOLIE (78361)	9 Grande Rue 78930 GUERVILLE
BELLAND Gilbert		26 / 09 / 1951	BOINVILLE EN MANTOIS (78070)	13 rue du Stade 78930 GUERVILLE

N° 2014-05-003 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés publics, et notamment son article 22, prévoyant que la Commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant la lettre de Monsieur le Préfet en date du 2 mai 2014 nous informant que la délibération n° 2014-04-010 du 10 avril 2014 du conseil municipal de Guerville portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres faisait l'objet d'un déferrement auprès du Tribunal Administratif au motif que lors de son adoption une erreur de procédure avait été commise puisqu'il ne peut être attribué un suppléant à un titulaire, comme cela a été fait, mais que le vote ci-avant décrit est applicable tant aux titulaires qu'aux suppléants,

Considérant que dans ces conditions, et afin de répondre à la remarque de Monsieur le Préfet, il apparaît opportun d'annuler la délibération précédente et de reprendre cette délibération, afin de se conformer à la procédure définie à l'article 22 du code des marchés public,

Oui ces explications et avant de procéder aux opérations de vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ANNULE la délibération n° 2014 – 04 – 010 du Conseil municipal de Guerville en date du 10 avril 2014 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

DECIDE de procéder à une nouvelle désignation des membres de la Commission d'appel d'Offres suivant la procédure détaillée ci-après.

Ainsi, il est procédé aux opérations de vote suivantes :

- 1) Madame le Maire demande les listes candidates : Une seule liste se déclare candidate. Cette liste est composée comme suit :
 - Messieurs HARDY Michel, MOREAU Bernard et BOULLAND Michel, membres titulaires,
 - Messieurs VERNIER Jean, BURST Daniel et Mme JOURDAIN Lydie, membres suppléants,
- 2) Opérations de vote :

Pour procéder à cette élection, chaque élu a reçu un bulletin vierge, et une urne transparente a été mise à disposition. Deux assesseurs ont été désignés : Monsieur BOULOT François et Mme PIVAIN Joséphine ainsi qu'une secrétaire : Madame RIBAUT Sylvie.

A l'appel de leur nom, les 19 conseillers municipaux élus (soit 17 conseillers présents + 2 pouvoirs) sont venus déposer chacun leur tour, leur vote dans l'urne disposée à cet effet.

A l'issue du vote, l'urne a été ouverte et le dépouillement a été réalisé.

Nombre de votants : 19.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

- 3) opération de décompte des voix et répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Le dépouillement a montré les résultats suivants :

- Pour la liste composées de :
- Messieurs HARDY Michel, MOREAU Bernard et BOULLAND Michel, membres titulaires,
 - Messieurs VERNIER Jean, BURST Daniel et Mme JOURDAIN Lydie, membres suppléants,
- Nombre de voix obtenues : 19 voix.

- 4) A l'issue du vote et du dépouillement sont déclarés élus à la CAO :

Messieurs : HARDY Michel, MOREAU Bernard et BOULLAND Michel, membres titulaires,
Messieurs VERNIER Jean, BURST Daniel et Mme JOURDAIN Lydie, membres suppléants.

<p>N° 2014-05-004 Autorisation au Maire à renouveler les permissions de voiries Télécommunications</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2211-1 et suivants,

Vu le Code des Postes et Télécommunication, notamment ses articles L. 45-1, L. 46, L. 47 et R 20-45 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 115-1 à L. 116-8, L. 141-2 à L. 141-12, R. 115-1 à R. 116-2 et R. 141-12 à R. 141-22,

Vu l'intérêt d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les dispositions utiles afin de délivrer ou de renouveler les permissions de voirie délivrées aux opérateurs Télécommunications, notamment lorsque celles-ci arrivent à expiration,

Ouï les explications,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions utiles pour délivrer ou renouveler les permissions de voirie Télécommunications

CHARGE Madame le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

N° 2014 -05-005 Constitution de la commission communale des impôts directs

Vu l'article 1650-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier en date du 10 avril 2014 de la DGFIP rappelant l'obligation de renouveler la commission communales des impôts directs suite au renouvellement général du Conseil Municipal,

Considérant que la commune de Guerville doit proposer 16 noms en qualité de membres titulaires et 16 noms en qualité de membres suppléants afin que soient désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques,

Ouï les explications,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

PROPOSE, les noms suivants pour siéger à la commission communale des impôts directs :

⇒ en qualité de titulaire :

- Monsieur BELLAND Gilbert,
- Monsieur SCHLOSSER REZZOUG Jean-Pierre
- Monsieur DELACOTTE Michel
- Monsieur VERRIEST Sébastien
- Monsieur MURET Guy (contribuable extérieur à la Commune de Guerville)
- Madame MURET Florence (propriétaire de Bois)
- Monsieur MOREAU Bernard
- Monsieur MURET Alain
- Monsieur RAULT Patrick
- Madame FILIPPE née GROSMANE Pierrette
- Monsieur DUPUIS René-Jacques
- Monsieur BOULLAND Michel
- Madame RIBAUT née LANDESSE Sylvie
- Monsieur BARRIER Marc
- Monsieur COMPAROT Alain

⇒ en qualité de suppléant :

- Madame MURET née CHAUVIN Madeleine (propriétaire de bois)
- Madame RICHARD née BRUYELLE Valérie
- Madame BOIVENT née LEROTY Eveline
- Madame PIVAIN née VAUDOUR Joséphine
- Madame CORBONNOIS née PERALE Nathalie
- Madame SCHLOSSER REZZOUG née SECURINI Francine
- Monsieur VERNIER Jean
- Monsieur BOULOT François
- Madame CARREE née BRINKMAN Corinne
- Monsieur DUMONTEIL Thierry
- Monsieur DUPUIS née LOOTVOET Joëlle
- Monsieur HARDY Michel
- Monsieur CAMPS Gislain
- Monsieur LOUVION Grégory

N° 2014-05-006 – Montant de la participation demandée aux personnes extérieures pour le repas des aînés 2014

Madame le Maire informe les membres présents qu'il convient de déterminer le montant de la participation demandée aux personnes extérieures (à savoir âgé de moins de 65 ans, ou non conjoint d'une personne âgée de plus de 65 ans ou non ayant droit ou non membres des conseils municipal et/ou d'administration du CCAS), souhaitant participer au repas des Aînés fixé au 31 MAI 2014,

Il est proposé que le montant demandé aux personnes extérieures soit de 40 € TTC.

Les membres présents sont invités à bien vouloir se prononcer sur ce point,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de fixer le montant de la participation demandée aux personnes extérieures telles que désignées ci-dessus à la somme de 40,00 euros TTC par personne,

DIT que la recette sera imputée au budget primitif 2014 de la commune – section de fonctionnement,

CHARGE Madame le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

N° 2014-05-007 Désignation des représentants du conseil municipal aux commissions de la CAMY

Madame le Maire indique que lors de sa séance du 13 mai dernier, la CAMY a désigné ses diverses commissions ainsi que les vice-présidents.

Afin de permettre la mise en place rapide de ces diverses commissions, il apparaît opportun de désigner les élus guervillois au sein de chacune de ces commissions, étant entendu, qu'il convient pour chacune d'elle de désigner 1 titulaire et un suppléant.

Où ces explications, il est procédé à la désignation au sein des diverses commissions de la CAMY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE comme suit les membres représentants la commune de GUERVILLE aux commissions de la CAMY :

- 1) Commission « Développement économique et emploi » présidée par Mr LEMAIRE :
 - Titulaire : Mme CARREE Corinne
 - Suppléant : Mme RIBAUT Sylvie
- 2) Commission « Aménagement de l'espace » présidée par Mr LE BOUC :
 - Titulaire : Mr BARRIER Marc
 - Suppléant : Mr DUMONTEIL Thierry
- 3) Commission « Habitat » présidée par Mr PIERRET
 - Titulaire : Mme PLACET Jocelyne
 - Suppléant : Mme DUPUIS Joëlle
- 4) Commission « Politique de la Ville et Cohésion sociale » présidée par Mr VIALAY
 - Titulaire : Mme PLACET Jocelyne
 - Suppléant : Mme JOURDAIN Lydie
- 5) Commission « Enseignement et formation » présidée par Mr MAUREY
 - Titulaire : Mme PIVAIN Joséphine
 - Suppléant : Mme BOIVENT Eveline
- 6) Commission « Eau et Assainissement » présidée par Mr LE BIHAN
 - Titulaire : Mr HARDY Michel
 - Suppléant : Mr VERNIER Jean
- 7) Commission « Développement durable et Transition énergétique » présidée par Mme DI BERNARDO
 - Titulaire : Mr DUMONTEIL Thierry
 - Suppléant : Mr BOULOT François
- 8) Commission « Culture et Patrimoine » présidée par Mme PLACET
 - Titulaire : Mme PIVAIN Joséphine
 - Suppléant : Mme CORBONNOIS Nathalie

- 9) Commission « Préservation des espaces naturels et agricoles et Prévention des risques » présidée par Mr BOUREILLE
 - Titulaire : Mr BARRIER Marc
 - Suppléant : Mr DUMONTEIL Thierry
- 10) Commission « Déplacements » présidée par Mr DUMOULIN
 - Titulaire : Mr BURST Daniel
 - Suppléant : Mr COMPAROT Alain
- 11) Commission « Stratégie territoriale, Promotion de la Ruralité et soutien aux communes » présidée par Mr GESLAN
 - Titulaire : Mme PLACET Evelyne
 - Suppléant : Mr BOULOT François
- 12) Commission « Sports, Loisirs et Développement Touristique » présidée par Mme THOLANCE
 - Titulaire : Mme RIBAUT Sylvie
 - Suppléant : Mme CARREE Corinne
- 13) Commission « Finances » présidé par Mr OURS
 - Titulaire : Mr MOREAU Bernard
 - Suppléant : Mr BOULLAND Michel
- 14) Commission « Mutualisation » présidée par Mr SANTINI
 - Titulaire : Mr MOREAU Bernard
 - Suppléant : Mme DUPUIS Joëlle
- 15) Commission « Equipement » présidée par Mr ANCELOT
 - Titulaire : Mr HARDY Michel
 - Suppléant : Mr BOULOT François

N°2014-05-008 Désignation des représentants du conseil municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Madame le Maire indique qu'il convient de prévoir la désignation de 2 représentants de la commune de Guerville à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

- Madame PLACET Evelyne
- Monsieur MOREAU Bernard

N° 2014-05-009 Désignation des membres de la Commission Municipale Finances - Personnel

Il a été remarqué que lors de la rédaction de la délibération n° 2014- 05- 003 du 10 avril 2014 une erreur matérielle a été commise dans la composition des membres de cette commission. En conséquence, il a été décidé en début de séance d'annuler la délibération erronée et d'en adopter une nouvelle.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2014- 04- 002 instituant 5 commissions municipales,

Considérant la nécessité de déterminer le nombre d'élus siégeant au sein de la commission, et de désigner les membres élus siégeant à la commission municipale dit « Finances – Personnel », et qu'il apparaît opportun que cette commission soit présidée par le Maire Adjoint ayant reçu délégation dans les domaines concernés,

Considérant que les commissions municipales dans les communes de plus de 1000 habitants doivent être composées de façon à ce que toutes les tendances présentes au sein du conseil municipal soit représentées et ce, dans le respect du principe de représentation proportionnelle,

Oui ces explications, et après réception des candidatures et répartition selon la représentation proportionnelle,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Annule** la délibération n° 2014 – 04 – 003 du Conseil Municipal de Guerville en date du 10 avril 2014 pour erreur matérielle.
- **Décide** que la Commission « Finances – Personnel » comprendra 9 membres et sera présidée par Monsieur MOREAU Bernard, Maire Adjoint délégué au finances et Personnel ;
- **Sont désignés** comme membres siégeant à la Commission « Finances – Personnel »
 - Mr MOREAU Bernard (Président de la Commission), Mr COMPAROT Alain, Mme RIBAUT Sylvie, Mr BARRIER Marc, Mme PLACET Jocelyne, Mme RICHARD Valérie, Mr BOULLAND Michel, Mme DUPUIS Joëlle et Mr BOULOT François. .
- Rappelle que Madame le Maire pourra intervenir à tout moment au sein de cette commission.

N° 2014-05-010 Désignation des membres de la Commission Municipale Environnement – Urbanisme – Logement

Il a été remarqué que lors de la rédaction de la délibération n° 2014- 05- 005 du 10 avril 2014 une erreur matérielle a été commise dans la composition des membres de cette commission. En conséquence, il a été décidé en début de séance d'annuler la délibération erronée et d'en adopter une nouvelle.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2014- 04- 002 instituant 5 commissions municipales,

Considérant la nécessité de déterminer le nombre d'élus siégeant au sein de la commission, et de désigner les membres élus siégeant à la commission municipale dit « Environnement – urbanisme - Logement, et qu'il apparaît opportun que cette commission soit présidée par le Maire Adjoint ayant reçu délégation dans les domaines concernés,

Considérant que les commissions municipales dans les communes de plus de 1000 habitants doivent être composées de façon à ce que toutes les tendances présentes au sein du conseil municipal soit représentées et ce, dans le respect du principe de représentation proportionnelle,

Oui ces explications, et après réception des candidatures et répartition selon la représentation proportionnelle,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Annule** la délibération n° 2014 – 04 – 003 du Conseil Municipal de Guerville en date du 10 avril 2014 pour erreur matérielle.
- **Décide** que la Commission « Environnement – Urbanisme - Logement» comprendra 9 membres et sera présidée par Monsieur BARRIER Marc, Maire Adjoint délégué au secteur Environnement – Urbanisme - Logement ;
- **Sont désignés** comme membres siégeant à la Commission « Environnement – Urbanisme - Logement» :
 - Mr BARRIER Marc (Président de la Commission), Mme RICHARD Valérie, Mme PIVAIN Joséphine, Mr HARDY Michel, Madame DUPUIS Joëlle, Mr BOULLAND Michel, Mme CORBONNOIS Nathalie, Mr BURST Daniel et Mme PLACET Jocelyne.
- Rappelle que Madame le Maire pourra intervenir à tout moment au sein de cette commission.

QUESTIONS DIVERSES

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : Madame le Maire indique qu'au lendemain des élections municipales, elle a été destinataire d'un courrier des représentants des parents d'élèves demandant la modification du projet initial d'organisation suite à la réforme des rythmes scolaires. Suite à ce courrier, une réunion a été organisée avec les représentants de parents d'élèves et le corps enseignant qui ont réitéré leur demande de revoir le projet initial. A l'issue de cette rencontre et conformément aux remarques, deux nouvelles propositions d'organisation ont été arrêtées. Après vérification de la faisabilité de ces 2 propositions, la première proposition a été transmise aux instances de l'éducation nationale pour approbation.

Madame CARREE donne lecture de cette nouvelle organisation. Elle précise que la réforme des rythmes scolaires imposait initialement une organisation prévoyant au moins 9 demi-journées de temps scolaire. ce point a été dernièrement légèrement assoupli par le nouveau ministre en charge de l'éducation

nationale, mais la proposition avait d'ores et déjà été transmise aux services de l'éducation nationale. Madame CARRE précise avoir reçu ce jour, un appel téléphonique de l'Education Nationale l'informant qu'un avis favorable avait été émis sur la nouvelle proposition d'organisation transmise, mais nous ne disposons pas à ce jour de courrier officiel validant cette nouvelle organisation.

Madame le Maire précise que lors d'une rencontre organisée par Monsieur le Sous-préfet avec l'ensemble des responsables départementaux des administrations d'Etat, Monsieur COIGNARD, Inspecteur Académique de Versailles a précisé qu'il laissait aux communes jusqu'au 6 juin pour transmettre leur projet, si cela ne l'avait pas encore été fait, mais que passé cette date, ses services imposeront les horaires à appliquer à la rentrée prochaine.

Madame CARRE tient à indiquer que la 1^{ère} année d'application de cette nouvelle organisation sera une année « d'essai ». En effet, en fonction du bilan de cette nouvelle organisation, des ajustements pourront être demandés pour la rentrée 2015-2016.

Madame RIBAUT demande quand pouvons – nous espérer avoir un courrier officiel validant cette seconde proposition ? Réponse lui es faite que nous espérons le recevoir dans les jours à venir.

Monsieur BOULOT s'étonne qu'un changement de l'organisation ait été sollicité, le premier ayant déjà été réalisé après consultation des différents intervenants.

PLU : Madame le Maire indique qu'il lui semble utile de prévoir dans les semaines à venir une rencontre avec les élus désignés à la commission de travail en charge du PLU, afin de faire le point sur ce dossier, sachant qu'il conviendra de prévoir deux réunions publiques sur ce dossier. Monsieur BOULOT demande si nous avons des nouvelles de la SOREPA et de l'AUDAS. Réponse lui est faite que nous n'avons aucune nouvelle de la SOREPA (bureau d'études en charge du PLU) depuis les dernières élections. S'agissant de l'AUDAS, nous avons effectivement eu des contacts sur le PLU.

VOISINS VIGILANTS : Madame le Maire indique avoir reçu un courrier de Monsieur CORBARD l'informant de son désir de constituer dans son quartier un regroupement s'inscrivant dans le cadre du dispositif « Voisins Vigilants ». Il est décidé de prévoir en partenariat avec les services de la gendarmerie nationale une réunion publique afin de présenter les principes de cette action

SALLE DU PATRIMOINE : Madame le Maire indique avoir reçu des demandes d'intervenants souhaitant louer la Maison du Patrimoine afin d'y organiser des expositions ou des ateliers de créations diverses ouvertes à un nombre limité de participants. Monsieur BOULOT s'interroge sur les risques éventuels de telles utilisations au regard du matériel présent dans cette salle, et précise qu'il convient de vérifier si nos assurances couvrirait une telle location. Madame le Maire répond qu'effectivement, il conviendra de prévoir si cette location est ou non limitée qu'à une des deux salles constituant la Maison du Patrimoine, puisque ces deux pièces peuvent être facilement isolées. Madame le Maire précise qu'un travail d'inventaire des pièces exposées est prochainement programmé, de même qu'un travail sur un projet de règlement de location est en cours.

DISTRIBUTION DU COMPOST : Il est rappelé que cette distribution est prévue le 24 mai.

CEREMONIE DU 14 JUILLET : Comme chaque année, cette cérémonie donnera lieu à l'organisation d'un buffet prévu à la salle de Guerville à 17h00.

EXPOSITION DE L'ECOLE DE DESSIN : Madame le Maire indique que comme chaque année, l'école de dessin de Guerville organise une exposition afin de montrer les œuvres réalisés par les élèves. Elle précise attendre l'accord pour que cette manifestation soit organisée dans la chapelle Saint Jean de Senneville. S'agissant de ce bâtiment communal, Monsieur BARRIER précise qu'il serait souhaitable que la commune ait une clé de ce bâtiment, ce qui n'est pas actuellement le cas.

POINT SUR LA COMMISSION ENVIRONNEMENT : Monsieur BARRIER indique que cette commission s'est réunie le 9 mai dernier. Lors de cette première réunion, les points suivants ont été évoqués :

- Information générale sur l'organisation de cette commission et sur l'urbanisme de Guerville.
- Discussion sur la réalisation d'une étude permettant d'envisager la consommation annuelle en énergie des bâtiments communaux (analysé au m2), avec possibilité de réaliser des photographies thermiques ainsi qu'un état des lieux des différents modes de chauffage existants dans les bâtiments communaux. Cette étude devra faire l'objet de propositions au conseil municipal.
- Aménagement esthétique des massifs communaux avec choix prioritaire de planter des plantes pérennes, ainsi que de réaliser un paillage des entrées de ville : cette étude a été confié à Monsieur HARDY et Madame PIVAIN.
- Etude des circulations douces et état des lieux des trottoirs existants sur notre commune : à ce propos, Monsieur BARRIER invite les personnes présentes à faire des propositions d'amélioration de ces dispositifs et aménagements.
- étude des arrêts de bus.
- organisation du concours des maisons fleuries qui sera renouvelé cette année.

Monsieur BOULOT rappelle qu'il a déjà précédemment sollicité à deux reprises la CAMY afin que celle-ci réalise des photographies thermiques mais qu'il n'a jamais reçu de réponses à ces demandes. Madame le Maire précise qu'il est effectivement envisageable que ce point soit réalisé par la CAMY. De plus, Monsieur BOULOT demande à Monsieur MOREAU s'il serait possible de faire le point sur les économies générées par la mise en place d'horloges astronomiques au niveau de l'éclairage public. En effet, avec ce matériel, il est programmé une baisse automatique d'intensité à partir de certaines heures ce qui devait permettre la réalisation d'économie.

VALENE : Monsieur BOULOT demande si la commune de Guerville est informée de la situation de l'entreprise Valène. Madame le Maire lui répond qu'elle sait que des négociations sont toujours en cours entre la société Véolia (responsable du site Valène) et la CAMY. Monsieur BOULOT tient à préciser qu'on ne peut admettre les propos sur le non fonctionnement de ce site mais qu'il s'agit selon lui d'une politique de gestion de Véolia. Monsieur MOREAU rappelle la nécessité d'être effectivement prudent sur ce point pour lequel sont en jeu une trentaine d'emplois. Il rappelle que la CAMY est activement engagée dans ce dossier qui relève d'un contrat dit de DSP, et non d'une décision communale.

ARRET DE BUS : Monsieur VERNIER demande s'il serait possible de prévoir une réflexion sur l'aménagement de l'arrêt de bus des Groux sous la Chapelle. Madame le Maire répond qu'effectivement, elle désire que cet arrêt de bus soit revu mais qu'il faudra pour ce faire solliciter des subventions auprès du conseil général notamment.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES : Monsieur BOULLAND souhaite évoquer le fait que lors de la dernière location de la salle des fêtes de Senneville, les emprunteurs ont tirés un feu d'artifice ce qui a généré de fortes nuisances pour l'ensemble des riverains de cette salle, et a notamment affolés les animaux. Il demande si ces personnes avaient préalablement sollicité l'autorisation pour tirer ce feu d'artifices. Réponse lui est faite que non, qu'effectivement cette location a entraîné des nuisances inhabituelles et anormales.

PAROLE DONNEE AU PUBLIC

→ Monsieur LE BRIS demande si la municipalité a tenu compte dans sa nouvelle proposition d'organisation des rythmes scolaires de la possibilité de prévoir de regrouper toutes les activités nouvelles lors d'une seule après-midi. Réponse lui est faite que cette possibilité, n'a été connue qu'après l'envoi de notre deuxième projet d'organisation. Madame PLACET précise cependant que qu'une rencontre est prévu avec les associations afin d'envisager avec elles si elles désirent participer à ces nouvelles activités. Madame BOIVENT précise que la demi-journée d'activités ne devaient de toute façon pas être le vendredi après – midi.

→ Monsieur RAULT fait part d'un problème de sécurité routière car en haut de la rue de Beauregard, il n'y a plus ni panneau « Stop », ni même de marquage au sol. Ainsi, hormis les riverains qui connaissent ce stop, celui-ci est le plus souvent ignoré. Madame PLACET indique noter ce point et fera le nécessaire auprès des services techniques.

→ Madame FILIPPE indique qu'il lui semblerait intéressant de prévoir une fois par trimestre des réunions ouvertes au public afin comme cela est fait en ce moment de prendre connaissance des remarques de la population. Monsieur DUMONTEIL rappelle qu'à tout moment, il est possible de faire part de ses remarques sur la fiche contact mis à disposition sur le site internet de la commune.

→ Monsieur MURET demande s'il serait possible de prévoir la création d'un point d'arrêt minute au niveau de la boulangerie.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Evelyne PLACET,
Maire de Guerville.